



CC Plaines et monts de France (Siren : 200033090)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Dammartin-en-Goële
Arrondissement	Meaux
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/06/2013
Date d'effet	01/06/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean-Louis DURAND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6, rue du général de Gaulle
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77230 DAMMARTIN EN GOELE
Téléphone	01 60 03 46 08
Fax	01 60 03 12 37
Courriel	contact@cc-pmf.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	24 407
-----------------------------	--------

Densité moyenne 168,78

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Annet-sur-Marne (217700053)	3 317
77	Charmentray (217700947)	269
77	Charny (217700954)	1 255
77	Cuisy (217701507)	437
77	Fresnes-sur-Marne (217701960)	839
77	Iverny (217702331)	590
77	Le Pin (217703636)	1 422
77	Le Plessis-aux-Bois (217703644)	284
77	Le Plessis-l'Évêque (217703669)	293
77	Marchémoret (217702737)	565
77	Messy (217702927)	1 138
77	Montgé-en-Goële (217703081)	745
77	Nantouillet (217703321)	278
77	Oissery (217703446)	2 246
77	Précy-sur-Marne (217703768)	806
77	Saint-Mesmes (217704279)	620
77	Saint-Pathus (217704303)	6 066
77	Villeroy (217705151)	733
77	Villevaudé (217705177)	2 125
77	Vinantes (217705250)	379

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydraulique <p><i>Protection des cours d'eau La communauté de communes assure un rôle de coordination des actions en matière de protection des cours d'eau, hors de toute compétence aménagement des berges et de toute compétence d'entretien des lits des cours d'eau.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <p><i>La communauté de communes est compétente en matière d'alimentation en eau potable, y compris la production, la distribution et l'entretien des réseaux d'alimentation en eau potable et y compris la recherche et la mise en place des périmètres de protection des captages</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement collectif <p><i>La communauté de communes est compétente en matière d'assainissement collectif y compris en matière de boues issues du traitement des effluents de l'assainissement collectif</i></p>

- Assainissement non collectif

La communauté de communes est compétente en matière d'assainissement non collectif La communauté de communes est compétente s'agissant des eaux pluviales et de ruissellement en zones d'assainissement collectif (hors zones d'assainissement individuel), à partir de la bouche avaloir

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Déchets ménagers et assimilés La communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence prévue par les articles L.2224-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Autres actions environnementales

ISDI : Installations de Stockage des Déchets Inertes. La communauté de communes mettra en œuvre une cartographie des ISDI présentes sur le territoire Défense incendie La communauté de communes est compétente s'agissant du suivi, du renouvellement, de l'entretien et de l'extension du réseau de défense incendie

Sanitaires et social

- Action sociale

Intégralité de la compétence petite enfance (Crèches, Relais Assistants Maternels, haltes-garderies?).

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, d'intérêt communautaire de concurrence, et soutien aux activités économiques industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques qui sont d'intérêt communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire La communauté de communes est compétente pour la

construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire -

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire La communauté de communes est compétente pour la

construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

La communauté de communes est compétente pour l'organisation de manifestations culturelles, et de loisirs qui auraient un rayonnement dépassant le périmètre communautaire

- Activités sportives

La communauté de communes est compétente pour l'organisation de manifestations sportives qui auraient un rayonnement dépassant le périmètre communautaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

1- Schéma de cohérence territorial (SCoT)

- Schéma de secteur

schémas de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

3- Création, aménagement et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire o l'exercice de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dans les ZAC d'intérêt communautaire et les zones d'activité économique d'intérêt communautaire. o l'exercice du droit de préemption dans les ZAC d'intérêt communautaire et les zones d'activité économique d'intérêt communautaire.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Intégralité de la compétence transports en communs de personnes dans les limites des dispositions législatives en vigueur applicables en Ile-de-France

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>L'aide à la revitalisation des centres villes, bourgs et leurs commerces de proximité. L'aide à la préservation du patrimoine (églises, mairies, cimetières, monuments, sites...) développement, réalisation, installation et entretien d'une signalétique propre à la communauté de communes</i>
- Etudes et programmation <i>études en matière de déplacements urbains.</i>
- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...) <i>2- Réalisation et financement de toutes études en matière d'urbanisme, en liaison avec les documents en vigueur</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>création, d'aménagement et d'entretien des voiries d'intérêt communautaire liaisons douces : développement, création et entretien des liaisons douces intercommunales et valorisation des potentialités existantes</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>La communauté de communes est compétente en matière d'action touristique : 1- Promotion touristique notamment en faveur du tourisme vert 2- Création d'un office du tourisme intercommunal</i>
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>La communauté de communes est compétente en matière de : 1- Création et gestion de structures pour la démocratisation de l'accès aux nouvelles technologies et de formations informatiques à destination des habitants et des entreprises ; 2- Construction et gestion de centres intercommunaux de télétravail ; 3- Aménagement numérique du territoire : à ce titre, la communauté de communes a l'intégralité de la compétence dévolue au Syndicat Seine-et-Marne Numérique et elle est habilitée à adhérer à ce syndicat sans qu'il soit besoin de consulter les communes membres, conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du CGCT</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>La communauté de communes est compétente s'agissant de l'accueil des personnes dites gens du voyage</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
77	Syndicat mixte fermé traitement des ordures ménagères du nord Seine et Marne (257704916)	SM fermé	369 083
77	Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Lagny sur Marne (200048569)	SM fermé	91 500
77	Seine-et-Marne numérique (200036481)	SM ouvert	944 930
77	Syndicat intercommunal à vocation unique étude et programmation pour la révision du SCOT du canton de Dammartin en Goële	SM fermé	29 798
77	Syndicat intercommunal à vocation unique alimentation en eau potable de la Goële (257701151)	SM fermé	25 216

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)